

5.3

Accusé de réception de la préfecture : 059-225900018-20261012-342436-DE-1-1

Date de réception en préfecture le 26 octobre 2026

Publié le 27 octobre 2026

Suite à la convocation en date du 28 septembre 2026
LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL DEPARTEMENTAL
Réunie à Lille le 12 OCTOBRE 2026

Sous la présidence de Christian POIRET, Président du Conseil Départemental

Nombre de membres en exercices : 82

Etaient présents : Salim ACHIBA, Martine ARLABOSSE, Barbara BAILLEUL, Doriane BECUE, Valentin BELLEVAL, Pierre-Michel BERNARD, Stéphanie BOCQUET, Anne-Sophie BOISSEAUX, François-Xavier CADART, Olivier CAREMELLE, Yannick CAREMELLE, Loïc CATHELAIN, Isabelle CHOAIN, Marie CIETERS, Barbara COEVOET, Valérie CONSEIL, Sylvie DELRUE, Agnès DENYS, Axelle DOERLER-DESENNE, Jean-Claude DULIEU, Marie-Laurence FAUCHILLE, Isabelle FERNANDEZ, Michel GACEM, Maël GUIZIOU, Jacques HOUSSIN, Simon JAMELIN, Sylvie LABADENS, Eric LAVALLEE, Nicolas LEBLANC, Maryline LUCAS, Didier MANIER, Françoise MARTIN, Elisabeth MASSE, Anne MIKOLAJCZAK, Luc MONNET, Michel PLOUY, Christian POIRET, Bertrand RINGOT, Marie-Paule ROUSSELLE, Caroline SANCHEZ, Céline SCAVENNEC, Frédérique SEELS, Sébastien SEGUIN, Nicolas SIEGLER, Aude VAN CAUWENBERGE, Anne VANPEENE, Philippe WAYMEL.

Absent(e)(s) représenté(e)(s) : Charles BEAUCHAMP donne pouvoir à Maryline LUCAS, Frédéric BRICOUT donne pouvoir à Anne-Sophie BOISSEAUX, Régis CAUCHE donne pouvoir à Barbara COEVOET, Paul CHRISTOPHE donne pouvoir à Martine ARLABOSSE, Béatrice DESCAMPS-MARQUILLY donne pouvoir à Caroline SANCHEZ, Jean-Luc DETAVERNIER donne pouvoir à Philippe WAYMEL, Carole DEVOS donne pouvoir à Axelle DOERLER-DESENNE, Stéphane DIEUSAERT donne pouvoir à Yannick CAREMELLE, Monique EVRARD donne pouvoir à Valentin BELLEVAL, Soraya FAHEM donne pouvoir à Françoise MARTIN, Michelle GREAUME donne pouvoir à Agnès DENYS, Valérie LETARD donne pouvoir à Elisabeth MASSE, Charlotte PARMENTIER-LECOCQ donne pouvoir à Luc MONNET, Laurent PERIN donne pouvoir à Stéphanie BOCQUET, Marie SANDRA donne pouvoir à Marie-Laurence FAUCHILLE, Patrick VALOIS donne pouvoir à Anne VANPEENE, Isabelle ZAWIEJA-DENIZON donne pouvoir à Eric LAVALLEE.

Absent(e)(s) excusé(e)(s) : Grégory BARTHOLOMEUS, Claudine DEROEUX, Marie-Hélène QUATREBOEUF.

Absent(e)(s) : Josyane BRIDOUX, Benjamin CAILLIERET, Marie CHAMPAULT, Jean-Luc DAR COURT, Christine DECODTS, Laurent DEGALLAIX, Frédéric DELANNOY, Mickaël HIRAUX, Vincent LEDOUX, Michel LEFEBVRE, Sébastien LEPRETRE, Eric RENAUD, Marie TONNERRE-DESMET, Jean-Noël VERFAILLIE, Karima ZOUGGAGH.

OBJET : Renouvellement de la convention avec l'association NOVAGRI et attribution d'une subvention au Parc Naturel Régional de l'Avesnois (PNRA) pour l'année 2026 au titre de la politique départementale en faveur de l'agriculture et mise en place d'un avenant à la convention cadre avec l'Association Foncière

DECIDE à l'unanimité:

- d'attribuer à NOVAGRI et au Parc Naturel Régional de l'Avesnois (PNRA) une subvention de 55 000 €, pour leurs programmes d'activités 2026, se répartissant comme suit :
 - 45 000 € pour NOVAGRI ;
 - 10 000 € pour le Parc Naturel Régional de l'Avesnois ;
 - d'autoriser Monsieur le Président à signer la convention de partenariat entre le Département du Nord et NOVAGRI, dans les termes du projet ci-joint en annexe 1 ;
 - d'imputer les dépenses correspondantes, soit 55 000 €, sur l'opération 23003OP003 ;
 - d'autoriser Monsieur le Président à signer entre le Département du Nord et l'Association Foncière Intercommunale d'Aménagement Foncier (AFIAFAF), un avenant à la convention cadre relative au versement d'une subvention d'investissement à l'Association Foncière Intercommunale d'Aménagement Foncier Agricole et Forestier de Socx-Bissezeele-Quaëdypre, dans les termes du projet ci-joint en annexe 5.
-

Le quorum a été vérifié à l'appel de l'affaire à 18 h 23.

Monsieur VALOIS (membre de l'Association Foncière Intercommunale d'Aménagement Foncier Agricole et Forestier de Socx-Bissezeele-Quaëdypre) avait donné pouvoir à Madame VANPEENE. Il ne peut prendre part au délibéré et à la prise de décision même par procuration. Il n'est donc pas tenu compte de ce pouvoir pour cette affaire.

47 Conseillers départementaux étaient donc présents en séance. Ils étaient porteurs de 16 pouvoirs.

Décision acquise par assentiment de l'assemblée.

Signé électroniquement



Pour le Président du Conseil Départemental
et par délégation,
Le Directeur adjoint des Affaires Juridiques
et de l'Achat Public

Eric LECAT